

portant nomination des membres et du
Président du Conseil d'Administration du
Fonds Autonome de Stabilisation et de Soutien
des Prix des Produits Agricoles (FAS).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 ;
VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la
Présidence de la République et fixant les attributions des membres du
Gouvernement ;
VU l'Ordonnance N°74-75 du 16 Décembre 1974, régissant les rapports entre l'Etat
et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de parti-
cipation et fixant leurs modalités de gestion ;
VU l'Ordonnance N° 78-10 du 23/2/1978, portant abrogation de l'ordonnance
N°75-70 du 18 septembre 1975 relative aux statuts du Fonds Autonome de Stabi-
lisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (FAS) ;
VU le Décret N° 78-47 du 23 février 1978, portant approbation des Statuts du Fonds
Autonome de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (FAS) ;
Sur proposition du Ministre du Commerce et du Tourisme ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 2 Février 1978,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} - Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Fonds Autonome
de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (FAS), les Camarades
dont les noms suivent :

- GANDJI Cyriaque : Représentant le Ministre du Commerce et du Tourisme,
- AGOSSOU Pierre : Représentant le Conseil National de la Révolution,
- VIHO Expédit : Représentant le Ministre du Développement Rural et de
l'Action Coopérative,
- HOUNTOMEY Justin : Représentant le Ministre des Finances,
- OTCHOUMARE Annick : Représentant le Ministre de l'Industrie et de
l'Artisanat,
- BELLO Inoussa : Représentant le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité
et de l'Orientalion Nationale,
- AKIBODE Gédéon : Représentant le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et
de la Coordination des Aides Extérieures,

- DAMIEN Mohamed : Représentant des Douanes,
- AGOSSA Polycarpe : Directeur Général de la SONACEB,
- VINYOR Tétévi Robert : Directeur Général de la SONAGRI,
- QUENUH Marius : Directeur Général de la SOBEPALH,
- OGOUMA A. Samuel : Directeur Général de la SNAFOR,
- LOKO A. Olawolé : Directeur Général de la SONAPECHE,
- GADPO-CHECHI Janvier : Directeur Général de la SONIAH,
- TOMAGNIMENA Pierre : Directeur Général de la SODERA,
- KOUTON Issiakou : Directeur Général de la SONAFEL,
- TOSSOU Bernard : Directeur Général de la Caisse Nationale de
Crédit Agricole,
- GREGBELEGBE Patrice : Directeur du CARDER de l'Atacora,
- SOUDE Benjamin : Directeur du CARDER du Borgou,
- GNONHOUE Hubert : Directeur du CARDER du Zou,
- DJIBRIL Basile : Directeur du CARDER du Mono,
- HOUNKONNOU Dominique : Directeur du CARDER de l'Atlantique,
- GRANHOUN Alphonse : Directeur du CARDER de l'Ouémé,
- KOMPO Michel : Représentant les Organisations professionnelles
agricoles de l'Atacora,
- CHABI Mama Fourdounga : Représentant les Organisations professionnelles
agricoles du Borgou,
- COFFI Book : Représentant les Organisations professionnelles
agricoles du Mono,
- DAGBEDE Simon : Représentant les Organisations professionnelles
agricoles du Zou,
- ZOGO Achille : Représentant les Organisations professionnelles
agricoles de l'Atlantique,
- ZANNOU Awounou : Représentant les Organisations professionnelles
agricoles de l'Ouémé,
- SORY SINDA Julien : Représentant du Personnel,
- Le Commissaire du Gouvernement.

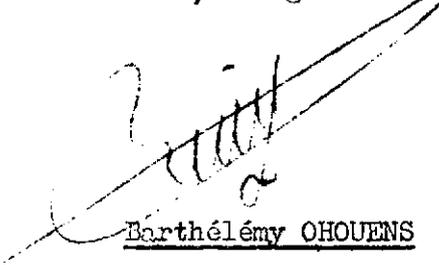
ARTICLE 2 - Le Camarade GANDJI Cyriaque est nommé Président du Conseil d'Administration du Fonds Autonome de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (FAS).

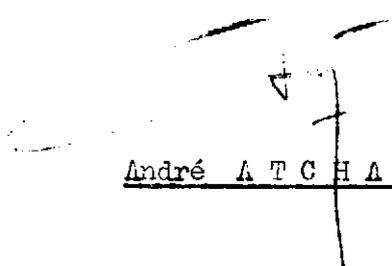
.../...

ARTICLE 3 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 23 Février 1978
Pour le Président de la République,
le Ministre de l'Industrie et de
l'Artisanat, chargé de l'intérim,

Le Ministre du Commerce et du
Tourisme,


Barthélémy OHOUENS


André ATCHADE

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MCT 5 autres Ministères 14 FAS 10
DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-EN 6 Membres du C.A. 31
BCP 1 JORPB 1.-